

## Commissions parlementaires

### Commission de l'économie et du travail

#### Consultation générale

#### 1) **Projet de loi n<sup>o</sup> 182, Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives**

La Commission de l'économie et du travail est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 22 février 2001 dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n<sup>o</sup> 182, Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission de l'économie et du travail. Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 5 février 2001 et être adressé à madame Nancy Ford, secrétaire de la Commission.

#### Commission des institutions

#### Consultation générale

#### 2) **Document de consultation ministérielle sur l'organisation policière au Québec: Vers une nouvelle carte policière**

La Commission des institutions est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 28 février 2001 dans le cadre de la consultation générale sur le document de consultation ministérielle sur l'organisation policière au Québec: Vers une nouvelle carte policière. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission des institutions. Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 5 février 2001 et être adressé à M. Christian A. Comeau, secrétaire de la Commission.

Chaque commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui lui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 20 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés au secrétaire de la Commission concernée, édifice Honoré-Mercier, 835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 3.29, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722 Télécopieur : (418) 643-0248  
Courriels : nford@assnat.qc.ca - ccomeau@assnat.qc.ca

35359